



République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de Souffelweyersheim
1 place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

mairie@souffelweyersheim.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :	<input type="checkbox"/> Mat	<input type="checkbox"/> Tilleuls	<input type="checkbox"/> Coquelicots
	<input type="checkbox"/> Elem	<input type="checkbox"/> Rapp	<input type="checkbox"/> Dannenberger
	<input type="checkbox"/> Bilingue	<input type="checkbox"/> Dérogation	
Saisie :	Base élève	Excel	

Demande de renseignements PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024

Enfant à inscrire

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Responsables légaux : pour l'inscription scolaire l'accord des 2 responsables légaux est obligatoire

Tous les champs sont obligatoires sauf ceux en italique	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Situation familiale <small>(entourer la bonne réponse)</small>	Célibataire, marié(e), divorcé(e), séparé(e), concubin(e), pacsé(e)	Célibataire, marié(e), divorcé(e), séparé(e), concubin(e), pacsé(e)
Profession		
<i>Adresse (si différente de celle de l'élève)</i>		
Code postal et Commune		
Téléphone domicile		
Portable		
Téléphone travail		
Adresse Mail		

Parents séparés ou divorcés :

Le parent chez lequel l'enfant réside déclare sur l'honneur ne pas connaître le domicile de l'autre parent

Les responsables de l'enfant attestent que celui-ci est domicilié chez le père la mère

Dans l'hypothèse où vous n'avez pas pu recueillir la signature du second parent, veuillez en expliquer la raison :

.....

.....

.....

.....

Rappel : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.

École fréquentée en 2022-2023 (sauf inscription en 1^{ère} année de maternelle)

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

École souhaitée pour la rentrée 2023-2024

Maternelle :

- Tilleuls Coquelicots
 Petit Moyen Grand
 Bilingue Monolingue

Elémentaire :

- CP CE1 CE2 CM1 CM2
 Bilingue Monolingue

Motivée pour les raisons suivantes :

- Garde grands parents
 Nourrice
 Fratrie dans la même école

.....
.....
.....

⚠ Ces critères seront pris en compte, mais ne sont pas déterminants pour l'admission dans les écoles maternelles. Vous serez informés de l'affectation définitive de votre enfant mi-juin.

Documents à fournir

- Livret de famille ou acte de naissance avec filiation
- Justificatif de domicile (facture de gaz, électricité, eau ou téléphone...)
- Dérogation scolaire, le cas échéant
Les demandes de dérogation seront examinées et une réponse sera donnée au plus tard fin juin.
- Pour les couples séparés ou divorcés, **autorisation écrite du parent qui n'effectue pas l'inscription avec copie de la pièce d'identité**, ou copie du jugement de divorce mentionnant la résidence principale de l'enfant.

Inscription périscolaire du 6 mars au 24 avril 2023

Pour les inscriptions au périscolaire (cantine et/ou accueil matin et soir) veuillez prendre contact avec :

- Lescoquelicots@fdmjc-alsace.fr pour les enfants en maternelle
- lesturlupins@fdmjc-alsace.fr pour les enfants en élémentaire

Signature obligatoire des deux responsables légaux :

Je certifie sur l'honneur que les données renseignées sont sincères et exactes.

Souffelweyersheim le : / / 2023

Signature responsable 1 :

Signature responsable 2 :

PROCEDURE DE FINALISATION DES INSCRIPTIONS

Maternelle :

- Vous serez destinataire d'un courrier ou d'un email avec toutes les informations nécessaires pour l'admission à l'école maternelle.

Elémentaire :

- L'admission dans les écoles aura lieu en mars et avril sur RDV (plannings affichés dans les écoles maternelles). Merci de compléter la fiche de renseignements (fournie par la mairie). La présence de votre enfant lors de l'inscription est vivement recommandée afin de faire connaissance.

Périscolaire :

A Souffelweyersheim, un accueil périscolaire est proposé pour les enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires.

La période d'inscription pour la rentrée 2023/2024 se déroulera du **lundi 6 mars au vendredi 24 avril 2023** pour tous les enfants (inscription et réinscription).

Pour vous inscrire, veuillez prendre contact par email avec le périscolaire concerné. Après réception de votre email, la structure vous communiquera un explicatif des démarches à suivre.

PERISCOLAIRE LES TURLUPINS :

Pour les enfants à l'école élémentaire

03 88 81 96 43

12 rue des Sept Arpents

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

lesturlupins@fdmjc-alsace.fr

PERISCOLAIRE LES COQUELICOTS :

Pour les enfants à l'école
maternelle Coquelicots et Tilleuls

03 88 50 66 63

18 Allée des Peupliers

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

lescoquelicots@fdmjc-alsace.fr

Mentions d'informations : La Ville de Souffelweyersheim (1 place du Général de Gaulle), traite vos données personnelles dans le cadre de l'inscription de votre enfant Service Scolaire. Ce traitement repose sur votre consentement. Le destinataire de vos données est « Le Service Scolaire » de la Ville de Souffelweyersheim et les Écoles. Vos données personnelles seront conservées pendant toute la durée d'accueil de votre enfant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition (sauf exceptions), de limitation des traitements, de retrait de votre consentement à tout moment et de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits adressez-vous directement à l'accueil du centre administratif de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg OU par courrier OU au Délégué à la Protection des Données, par e-mail à l'adresse correspondant.donnees.personnelles@strasbourg.eu